

Contribuer à la réduction des déchets sauvages

Les déchets sauvages appartiennent à une époque révolue. L'industrie alimentaire veut participer à la lutte contre ces nuisances. Outre une série d'initiatives propres, nous menons, avec d'autres partenaires, des actions via Mooimakers, BeWapp et en région bruxelloise.



Quel est notre objectif à l'horizon 2025 ?

Nous souhaitons réduire de 50 % la proportion d'emballages dans les déchets sauvages.

Comment allons-nous réaliser cet objectif ?

Nous poursuivons les actions mises sur pied avec [Fost Plus](#) et nous en lançons de nouvelles :

- Dans différentes communes, nous déployons le projet [The Click](#), dont l'objectif est d'utiliser le « nudging » et un système de récompense pour encourager les consommateurs à jeter dans la poubelle (adéquate) les emballages qu'ils utilisent hors domicile. Nous organisons un tri supplémentaire pour récupérer les matériaux d'emballage dans les poubelles publiques.
- Nous soutenons les autorités locales en finançant des projets-test en matière de contrôle et de répression.
- Grâce au [Green Deal Anders Verpakt](#) nous souhaitons, dans la mesure du possible, éviter les emballages à usage unique. Nous nous concentrons notamment sur les emballages en « take away ».
- Nous organisons différentes séances d'information pour les entreprises alimentaires afin de leur permettre de lancer leurs propres actions.
- Nous élaborons de bonnes pratiques en matière de sampling (distribution de produits dans le cadre de promotions) dans les lieux publics tels que les gares et les rues commerçantes.
- Nous développons un concept de communication dans lequel nous utilisons le pouvoir des marques via les médias sociaux pour sensibiliser les consommateurs au problème des déchets sauvages. Fevia l'appliquera à ses propres canaux et encouragera les entreprises à mener une campagne intensive sur les réseaux sociaux sur base de ce concept.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

En février 2022, la région flamande a publié sa première étude sur la composition des déchets sauvages. Suivant cette étude, les emballages qu'ils soient alimentaires, de boissons ou non alimentaires

représentent en quantité 21,81%, en poids 29,81% et en volume 64,07%. De plus, d'autres mesures sur les déchets sauvages sont effectuées par les régions :

- En Flandre, la quantité de déchets sauvages fait l'objet d'une mesure bisannuelle depuis 2015. OVAM, la Société publique flamande des déchets, interroge une sélection de communes flamandes représentatives et réalise une extrapolation pour l'ensemble de la région. En outre, Baromètre de la propreté est réalisé annuellement.
- En 2018, la Wallonie a mesuré la quantité de déchets sauvages via un sondage auprès des communes mais n'a pas (encore) renouvelé cette enquête. Toutefois, en Wallonie, il existe des mesures sur le "sentiment de propreté". En 2020, la région a réalisé une mesure des fractions de déchets sauvages. Ces chiffres ne sont pas publics.
- Aucune donnée n'est disponible pour Bruxelles.

Outre la proportion des emballages dans les déchets sauvages, nous considérons également la mesure bisannuelle réalisée par l'OVAM sur la quantité de déchets sauvages en Flandre. Nous observons une augmentation de la proportion totale de déchets sauvages entre 2015 et 2019. La quantité de déchets sauvages en 2021 a diminué de 11 % par rapport à l'année de référence de 2015.

Année	Quantité
2015	20 435 tonnes
2017	20 448 tonnes
2019	22 641 tonnes
2021	18 171 tonnes

Source : Politique en matière de déchets sauvages - OVAM

Quelles sont nos actions concrètes en tant que secteur ?

- Depuis 2016, les entreprises qui commercialisent des emballages financent, via Fost Plus, des cellules d'experts en Flandre et en Wallonie et des projets à Bruxelles. Au total, les entreprises alimentaires et des autres secteurs mettant des emballages sur le marché injectent 17 millions d'euros par an dans la politique de lutte contre les déchets sauvages.
 - Mooimakers est l'initiative flamande contre les déchets sauvages et les dépôts clandestins, pilotée par OVAM, Fost Plus, Fevia Vlaanderen, Comeos et VVSG.
 - En Wallonie, BeWapp met en place des actions pour améliorer la propreté publique. Elle a été créée par Fost Plus, Fevia Wallonie et Comeos.
- Les entreprises alimentaires (en particulier les fabricants de boissons) initient des campagnes pour inciter les consommateurs à jeter leurs emballages dans les poubelles adéquates. En outre, nous participons à ou organisons des actions de nettoyage.
- Fevia informe et sensibilise ses membres au problème des déchets sauvages et participe chaque année avec son équipe à une action de lutte contre les déchets sauvages comme "Le grand nettoyage de printemps" en Wallonie ou "De grote lenteschoonmaak" en Flandre.

Qu'avons-nous fait depuis le lancement de la roadmap ?

- Avec Fost Plus, nous poursuivons le développement de The Click. En septembre 2023, plus de 1 millions de déchets sauvages ont été ramassé/évités avec l'application The Click.
- Avec Fost plus et Comeos, Fevia a évalué en profondeur la possibilité de mettre en place un système digital et innovant pour collecter encore plus d'emballages de boissons.
- Pour ce faire, en 2022, une étude de faisabilité a été réalisée par PWC. En 2023, en collaboration avec l'OVAM, des projets-pilotes ont été réalisés en Flandre :
 - En mai 2023, les collaborateurs de KBC à Leuven ainsi que ceux travaillant sur le Corda Campus à Hasselt ont pu tester deux applications différentes.
 - En septembre/octobre 2023, les visiteurs de Bobbejaanland ont testé pendant 3 weekend le système de consigne digitale.
 - Au même moment, le système était également testé dans le center Parks de De Haan. De plus, les personnes achetant leurs boissons dans le Spar de Weinduine ont également participé au test.
- En février 2022, Fevia a organisé un webinar sur « Déchets sauvages et emballages alimentaires – Que dois-je savoir ? Que puis-je faire ? ». Ce webinar a rassemblé 70 participants.
- Fevia a déployé en 2022 un concept de campagne de communication #Nenouslaissezpastomber à personnaliser et à utiliser par les membres. Fin octobre 2022, déjà 7 marques ont utilisés le concept sur LinkedIn, X, Instagram, Facebook et TikTok.
- Dans le cadre de la nouvelle responsabilité des producteurs en matière de déchets sauvages inscrite dans la directive européenne Single Use Plastics, Fost Plus souhaite proposer aux communes et intercommunales un modèle de collaboration visant à d'une part intensifier la lutte contre les déchets sauvages et d'autre part à la financer. Des projets-pilotes avec quelques communes et intercommunales flamandes et wallonnes ont débuté en 2023.